ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CIRCUIT DE MERIGNAC

5ème course de cote regionale de sainte croix du mont

11 Octobre 2009

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac (organisateur administratif) organise en collaboration avec Garonne Auto Sport (organisateur technique);

avec le concours de la mairie de Sainte Croix Du Mont, le Dimanche 11 Octobre 2009, une épreuve automobile régionale dénommée

5 ème Course de Côte de Sainte Croix du Mont.

Cette épreuve compte pour :

- . La Coupe de France de la Montagne
- . Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- . Le Challenge des Commissaires Aquitaine

Le présent règlement a été approuvé par le **Comité régional d'Aquitaine** sous le n° 31 en date du 16 Juillet 2009 et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation n° R 381 en date du 24 Juillet 2009.

ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p - Officiels

Commissaires sportifs:			
PRÉSIDENT:	M. François FOURCADE	ASA: 10/06	Lic N° 8460
MEMBRES:	M. Annie FOURCADE	ASA: 10/06	Lic N° 15323
	M. Raymond QUINQUIS	ASA: 10/09	Lic N° 10109
Directeur de course :	M. Patrick ORILLAC	ASA: 10/04	Lic N° 14992
Directeur de course adjoint :	M. Philippe DANIEL	ASA: 10/04	Lic N° 50805
Commissaires Techniques :	M. Paul GIBISSIER	ASA: 10/04	Lic N° 19279
Médecin responsable :	M. Christian GRAFFEUIL	ASA: 10/04	Lic N° 112018
Medecin responsable.	M. CHI ISHAN ORAH PEOLE	A3A : 10/04	LIC IN 112010
Chargé de la mise en place des moyens : Mme Carole GOMEZ ASA : 10/04			Lic N°49254
go as as mos en place also moye			2.011
Chargé des relations avec les concurrents :			
3	M. Jacques COURMONTAGN	IE ASA : 10/04	Lic N° 11849
	·		
Chargé des commissaires de route :	M. Jean-Pierre PORTE	ASA: 10/04	Lic N° 179208
Chronométreur:	Mme Monique BOUGEOIS	ASA: 10/04	Lic N°132559
	M. Jean-Pierre PERRIER	ASA: 10/09	Lic N° 21244

1.2p - Horaires

Clôture des engagements : Mercredi 7 Octobre à 24H00

Publication de la liste des engagés : Vendredi 9 Octobre

Vérifications administratives: Dimanche 11 Octobre de 7h à 9h

Place de l'église à Sainte Croix du Mont

Vérifications techniques: Dimanche 11 Octobre de 7h15 à 9h15

Place de l'église à Sainte Croix du Mont

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9H30 Place de l'église à Sainte Croix du Mont

Essais non chronométrés de 10H00 à 11H15 Essais chronométrés de 11H15 à 12H30

Briefing des pilotes (obligatoire) Place de l'église à Sainte Croix du Mont à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13HOO Place de l'église à Sainte Croix du Mont

Course: Dimanche 11 Octobre

1ère montée, 2ème montée, 3ème montée à partir de 13H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium et Remise des Prix: Dimanche 11 Octobre à 18H30

Maison des Vins

Place de l'église de Sainte Croix du Mont.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès pendant la remise des prix.

 $1^{\text{ère}}$ réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Dimanche 11 Octobre à 8H30 Place de l'église à Sainte Croix du Mont.

1.3p - Vérifications

Vérifications administratives : Place de l'église à Sainte Croix du Mont de 7H00 à 9H00 Vérifications techniques : Place de l'église à Sainte Croix du Mont de 7H15 à 9H15 Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage JP Sport N°2 Arnautaut 33210 MAZEREZ

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45€ TTC

Les concurrents devront présenter :

- leur permis de conduire
- leur licence de l'année en cours
- la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit 9H15 le Dimanche 11 Octobre.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 11 Octobre à 8H3O.

Pesage des voitures : Pesage des voitures éventuel.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme GOMEZ Carole 3, Chemin de Brogeon 33670 SADIRAC

Port: 06 83 50 21 68 Fax: 05 56 59 19 50 www.asacm.com

Jusqu'au Mercredi 7 Octobre à 24H00.

Les frais de participation sont fixés 135€, réduits à 100€ pour les LICENCIES A.S.A.C.M.

Etablir les chèques à l'ordre de l'A.S.A.C.M, encaissés après l'épreuve.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés était **inférieur** à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p: Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte (Voir tableau épreuves régionales).

4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 : Echappement

Voitures fermées, Groupes CM et GT : niveau sonore maximal : 105dB A maxi

Voitures ouvertes : niveau sonore maximal : 110dB A maxi

4.3p: Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4p : Mesures et dispositifs de sécurités

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P : PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

Publicité obligatoire (non rachetable), précisée par additif. Publicité optionnelle précisée par additif.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p : Parcours

La course de Côte de Sainte Croix du Mont se déroule sur la route D117 E3.

Départ à VERTHEUIL Arrivée à LOUBENS

Longueur du parcours : 1 Km 100

Pente moyenne: 6 %

La course de déroulera en trois montées obligatoires

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalité de retour au départ :

A l'issue de chaque montée, les concurrents seront placés en parc d'attente sur la voie face au château LOUBENS et seront convoyés au départ de la montée suivante, par la route de course.

Parc de départ : D117 E3 face au château VERTHEUIL

Parc d'arrivée : Voie communale en face du château LOUBENS

6.2p : Route de course

L'accès au départ se fera en convoi et sous escorte de voitures officielles par la route de course.

6.3p : File de départ

File de départ à D117 E3 face au château VERTHEUIL.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

<u>6.5p</u>: Parc concurrents

Les parcs concurrents seront situés à Sainte Croix du Mont, dans le bourg et sur différents emplacements définis par fléchage.

Les parcs concurrents seront accessibles le Samedi 10 Octobre à partir de 17H00. Les remorques devront être garées sur les emplacements définis par fléchage.

6.6p : Parc fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : voie communale face au château LOUBENS

6.7p: Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, place de l'église de Sainte Croix du Mont Pendant les essais et la course, place de l'église de Sainte Croix du Mont Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, place de l'église de Sainte Croix du Mont

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p: Permanence

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra place de l'église à Sainte Croix du Mont. Le téléphone de permanence n° 06 83 50 21 68

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Langon Rue Langevin 33210 LANGON

Tél: 05.56.62.33.33

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p : Essais

Voir règlement standard des Courses de Côte

7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 11 Octobre à 9H30 place de l'église de Sainte Croix du Mont.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3p : Course

Procédure de départ : aux feux tricolores Voir règlement standard des Courses de Côte Ordre de départ dans l'ordre des groupes suivant : F2000/FC - N/FN - A/FA - GT de série - C3/CM/CN - D/E

7.4p : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est INTERDIT dans les épreuves régionales de Course de Côte.

ARTICLE 8P : PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 10P : PRIX

<u>10.2p</u> : Prix

Groupes

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général: 1er 230 €

 $2^{\text{ème}}$ 170 € $3^{\text{ème}}$ 125 € $4^{\text{ème}}$ 90 € $1^{\text{ère}}$ féminine 60 €

2^{ème} 90 € minimum 5 partants

Montant de l'engagement

Classes 1èr Montant de l'engagement

1èr

2^{ème} 90€ minimum 5 partants 3^{ème} 70€ minimum 8 partants

Les prix ne sont pas cumulables

10.3p: Coupes

Les coupes seront attribuées suivant l'article 10 .2p ci dessus

Tous les concurrents classés seront récompensés.

2 coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

10.5p : Remise des prix et coupes

La remise des prix aura lieu le dimanche 11 Octobre à la Maison des Vins de Sainte Croix du Mont à 18H3O.

10.6p : Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès pendant la remise des prix.